

Date de convocation : 18/12/2017
Date de publication du
Procès - Verbal : 27/12/2017

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - BUTTERWORTH – GAGE - PIAZZA -VITASSE - TRIART - CHAPUIS - MAÇON

Étaient excusés : Mme LEFEVRE représentée par M. ROUTIER
M. NICOLAS représenté par Mme RAMEZ
Mme GANDON représentée par Mme MAÇON
M. DROUX
M. NOBLEMAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a choisi comme secrétaire de séance : Mme Isabelle TRIART

1 – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur : l'adhésion au dispositif Aisne Partenariat Voirie, l'achat de la maison 17 rue du Gal de Gaulle, l'indemnité de conseil au receveur municipal, les demandes de subventions auprès du département, l'ONAC, la région et l'UNC-AFN pour le 11 novembre 2018, la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la décision modificative pour l'achat du matériel zéro-phyto, l'aménagement des réseaux rue du Dr Marchand par l'Useda, la reconduction du contrat d'entretien des hydrants par la Sté SUEZ, le renouvellement annuel du Marché à Bon de Commande, l'actualisation des statuts de la CCVA, le remplacement des adjoints démissionnaires dans leurs différentes commissions.

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : approuvé à 13 voix et une abstention (Mme GANDON)

2 – ACHAT DU TERRIER DE BUCY :

Suite à un contact avec un libraire spécialisé dans les livres et documents anciens, la commune a la possibilité de se rendre acquéreur d'un document unique appelé « Terrier ».

M. Le Maire a transmis ce dossier à la commission Pierre et Mémoire, représentée par Mme RAMEZ, qui par l'intermédiaire de M. POTIER va nous expliquer l'importance de ce document pour notre commune.

Un terrier est un extrait iconographique (c'est-à-dire en image), ancêtre du cadastre actuel. Il date de 1875 et a été réalisé par M. HAUTION, géomètre arpenteur de la commune, à la demande d'un propriétaire terrien de la commune, M. Jules Ferdinand TUTIN. Il comporte 31 pages de plans de toutes sections du terroir en couleur avec mention des propriétaires de l'époque. Il est du plus haut intérêt pour la commune tant patrimonial que culturel d'autant que nous avons très peu d'archives communales antérieures à la Grande Guerre, la Mairie ayant brûlé, avec toutes ses archives, en 1918.

Son coût est estimé à 800 Euros.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal ainsi que l'autorisation de signer tous les documents y afférents.

Vote : accepté à 13 voix et une abstention (M. GAGE)

3 – DEMANDE D'UNE SUBVENTION APV :

Suite à notre adhésion au dispositif APV, dont nous avons longuement parlé lors du dernier Conseil Municipal, il nous a été spécifié que les demandes de subventions devaient être retournées dûment complétées pour le 31 décembre 2017 au plus tard.

Nous avons un projet de requalification d'une impasse communale, l'impasse du Suchet, qui rentre parfaitement dans ce dispositif.

M. Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer un dossier auprès de cet organisme ainsi que l'autorisation de signer tous les documents y afférents.

Vote : approuvé à l'unanimité

4 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS SES DIFFERENTES COMMISSIONS :

Après le remplacement de deux adjoints, il convient maintenant de remplacer M. LE GOFF, démissionnaire de son poste de conseiller municipal. M. Le Maire se propose de le remplacer comme suit :

Délégués Communaux – USEDA

- M. DAUTREMEPUITS Denis, Adjoint au Maire
- M. LE GOFF Marcel ***remplacé par*** M. ROUTIER Thierry

Vote : Accepté à l'unanimité

Délégué communal – Correspondant Défense

- M. LE GOFF Marcel ***remplacé par*** M. ROUTIER Thierry

Vote : Accepté à l'unanimité

5 – QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux se tiendra le mardi 16 janvier 2018 à 18h à la salle polyvalente.

Séance levée à 19h25

Le Maire
Thierry ROUTIER

La secrétaire de séance
Isabelle TRIART